



4014 - - -

DECISION N° /D/ MINSANTE/SG/ DÉP/CEPS-BID/STGC/sgn DU 11 NOV 2024
PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°D13-308
/AONO/MINSANTE/CSPM-CEPS-BID/2024 DU 10 OCTOBRE 2024 EN PROCÉDURE D'URGENCE
RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX (02) AMBULANCES MEDICALISEES DE TYPE B AU
MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT
DES SERVICES DES SOINS DE SANTE PRIMAIRE ET SECONDAIRE (PARSS).

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Vu la Constitution ;
 Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances Publiques ;
 Vu la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu la Loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
 Vu le Décret N°2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la santé Publique,
 Vu le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
 Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
 Vu Le Décret N° 2019/001 du 4 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu Le Décret N° 2019/002 du 4 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Les Accords des financements entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Islamique de Développement dans le secteur santé (2CM071/072 du 20 Avril 2014 pour le Projet d'Appui au Renforcement des Services de Soins de Santé Primaire et Secondaire (PARSS).
 Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°D13-308/AONO/MINSANTE/CSPM-CEPS-BID/2024 du 10 Octobre en procédure d'urgence relatif à la Fourniture de deux (02) Ambulances Médicalisées de Type B au Ministère de la Santé Publique.
 Vu La proposition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès de la Cellule d'Exécution des Projets Santé-BID, par sa lettre N° 00010/L/CSPM/CEPS-BID du 12 Novembre de déclarer infructueux cet Avis d'Appel d'Offres,

DECIDE :

Article 1^{er}: Est déclaré infructueux l'Appel d'Appel d'Offres National Ouvert N°D13-308 /AONO/MINSANTE/CSPM-CEPS-BID/2024 du 10 Octobre 2024 en procédure d'urgence relatif à la Fourniture de deux (02) Ambulances Médicalisées de Type B au Ministère de la Santé Publique.

Article 2: Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Coordonnateur National de la Cellule d'Exécution des Projets Santé financés par la Banque Islamique de Développement (CEPS-BID) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Copie :

- MINMAP ;
- DÉP/MINSANTE
- ARMP ;
- CSPM-CEPS-BID ;
- Chrono/Archives.

